

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 24 AVRIL 2017**

**SEANCE OUVERTE A 20 H. 00**

**Présents :**

M. Hamidou HAMA, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,  
 MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand  
 FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick  
 NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

**Exécutif :**

M. Dominique NOVELLE, maire  
 Mme Christine RAMBACH, adjointe  
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Procès-verbal :**

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

**ORDRE DU JOUR**

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. VERIFICATION DES COMPTES DE L'ANNEE 2016
- V. PRESENTATION DU RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2016
- VI. MOTIONS
- VII. QUESTIONS ET DIVERS

\* \* \* \* \*

Le président, Monsieur HAMA, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il souhaite également la bienvenue à Monsieur ROCH, de la Fiduciaire FI Fides Immo Sàrl. Il informe les conseillers que Monsieur NODA GONZALEZ arrivera avec un peu de retard.

---

**I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Monsieur ELTSCHINGER dit qu'il est mentionné dans le procès-verbal que les motions sont annexées au document, et il n'y avait aucune annexe. Il lui est répondu qu'il s'agit effectivement d'un oubli du secrétariat. Les documents seront envoyés aux conseillers.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur A. PHILIPP, absent lors de la dernière séance).**

Le président donne ensuite lecture, à huis-clos, du procès-verbal de la naturalisation qui a eu lieu lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce document.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur A. PHILIPP, absent lors de la dernière séance).**

## **II. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Aucune commission n'ayant eu lieu depuis la dernière séance du Conseil municipal, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le président donne la parole au maire pour une communication.

### Autorisation de tir pour les oiseaux

Le maire demande à Monsieur CHRISTIN s'il désire continuer cette mission. Ce dernier répond que cela fait déjà quelques années qu'il a arrêté. La mairie va écrire au Département dans ce sens.

Le président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour deux communications.

### Tournois de football et de pétanque pour les élus

Il informe les conseillers que la Ville de Genève organise, le dimanche 11 juin 2017 au Centre sportif de Vessy, un tournoi de football, ainsi qu'un tournoi de pétanque pour les élus. Les personnes intéressées à participer à ces tournois peuvent venir s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie. Le délai d'inscription est fixé au vendredi 28 avril 2017.

### Commission « Sécurité, feu, protection civile, police municipale »

Monsieur APOTHELOZ demande aux membres de cette commission de bien vouloir rester après la séance car il a une information à leur transmettre.

Le président donne la parole à Madame RAMBACH pour deux communications.

### Plan Directeur Cantonal 2030

En ce qui concerne la révision du plan directeur cantonal 2030, Madame RAMBACH rappelle que des documents sont à la disposition des conseillers au secrétariat pour consultation. Elle rappelle également qu'une séance concernant la première mise à jour de ce plan avait été organisée à

Bernex pour tous les conseillers municipaux de la Champagne. Chaque conseil municipal va devoir voter une résolution. Pour la commune d'Aire-la-Ville, ce vote devra avoir lieu lors de la séance du 10 mai, car le délai de retour est fixé au 12 juin 2017.

Les maires et adjoints de la Champagne se sont réunis et ils se sont rendus compte qu'un certain nombre de points sont communs à toutes les communes (mobilité, environnement, pendulaires, gravières, aéroport, etc.), raison pour laquelle il a été décidé de faire une base commune pour ce document, et chaque commune rajoutera ensuite les spécificités qui la concernent.

20h.15 : Arrivée de Monsieur NODA GONZALEZ

Si des conseillers sont intéressés par ce document ou ont des questions à poser avant de voter cette résolution, Madame RAMBACH ou Monsieur APOTHELOZ se tiennent à leur disposition.

#### Exposition de sculptures à Aire-la-Ville

Elle rappelle que l'exposition de Monsieur Milos Jiranek aura lieu du 04 au 14 mai 2017 dans les locaux de l'ancienne mairie. Suite au message qui a été envoyé aux conseillers municipaux concernant leur présence au vernissage, elle demande que les réponses arrivent par mail au secrétariat ou à elle-même avant le vendredi 28 avril 2017.

#### **IV. VERIFICATION DES COMPTES DE L'ANNEE 2016**

Le président donne la parole au maire. Ce dernier informe les conseillers que l'Exécutif a décidé de changer la manière de faire pour cette vérification. En effet, comme cela se fait dans beaucoup d'autres communes, c'est la commission des finances qui va se réunir pour effectuer cette révision, comme cela se fait déjà pour l'étude du budget. La commission des finances fera ensuite un rapport au Conseil municipal lors de sa séance plénière. Cette nouvelle manière de procéder sera mise en place en 2018, pour la révision des comptes de l'année 2017.

Pour cette année, le maire propose de nommer Monsieur NODA GONZALEZ, président de la commission des finances, comme président de vérification des comptes. Tout le monde est d'accord avec cette proposition.

Avant le début de la révision, le maire rappelle que les comptes 2016 ont déjà été contrôlés par la Fiduciaire Alexia, et que cette dernière, au terme de sa révision, recommande d'approuver les comptes.

Tous les classeurs contenant l'intégralité de la comptabilité 2016, le Grand Livre, les livres de caisse et de CCP, ainsi qu'un exemplaire du rapport de la Fiduciaire Alexia sont à la disposition des conseillers pour effectuer ce contrôle. Le maire, les adjoints et la secrétaire sont également à disposition pour répondre aux questions.

A la fin de la vérification, et après qu'il ait été répondu à toutes les questions et remarques des conseillers, le président de vérification demande si quelqu'un a encore une question ou remarque à formuler. Cela n'étant pas le cas, il remercie les conseillers pour leur travail de contrôle et redonne la parole au président.

#### **V. PRESENTATION DU RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2016**

Le président donne la parole au maire, Monsieur D. NOVELLE, pour la présentation du rapport administratif et financier de l'exercice 2016. En ce qui concerne les comptes, le maire propose de passer en revue les rubriques du compte de fonctionnement, ainsi que les différents tableaux demandés par le Département, et demande aux conseillers de l'arrêter s'ils ont des questions.

**01.00.206.00 « Procès-verbalistes »**

Dépassement sur cette rubrique dû au fait que le nouvel employé de la mairie a démissionné et que Madame DUPERRIER a dû prendre tous les procès-verbaux.

**08.00.312.00 «Eau, énergie, combustibles »**

Dépassement sur cette rubrique dû aux frais de chauffage et d'eau qui ont augmenté. Il est toujours très difficile de prévoir ce genre de dépenses car nous sommes tributaires des conditions météorologiques. Le montant budgété doit être réajusté pour les années à venir.

**11.00.352.00 « Police municipale »**

Economie sur cette rubrique car le projet de police de proximité intercommunale n'a pas vu le jour en 2016. La commune n'a donc versé que le montant prévu pour une présence de 10% (quatre heures hebdomadaire). Monsieur APOTHELOZ rajoute que ce projet est au point mort. Cela fait deux ans que les communes doivent mettre ce montant à leur budget, mais le projet stagne.

**11.00.457.00 « Police municipale - Amendes »**

Un montant de CHF 540.00 a été perçu de la Police municipale de Bernex pour les amendes d'ordre qui ont été infligées sur la commune. Monsieur APOTHELOZ dit qu'au vu de ce montant, on peut s'apercevoir que la Police municipale ne verbalise pas beaucoup sur la commune.

**14.00.312.00 « Eau, énergie, combustible »**

Le maire rappelle que cette rubrique concerne les dépenses d'énergie des locaux pompiers et PC qui se situent dans les sous-sols de l'immeuble « Les Chouettes ».

**62.00.314.01 « Entretien des chaussées par divers »**

Monsieur D. NOVELLE explique que le léger dépassement de cette rubrique provient de travaux qui ont dû être faits dans l'urgence au mois de novembre sur le chemin qui se situe en face du chemin du Vieux-Bac, et qui descend au bord du Rhône. En effet, ce dernier s'est totalement affaissé et les véhicules avaient de la peine à passer.

**62.00.314.03 « Entretien de l'éclairage public »**

Monsieur D. NOVELLE explique que le dépassement de cette rubrique provient du fait que des travaux non prévus ont dû être effectués au chemin de Treulaz. Le maire rappelle que tout l'éclairage public appartient à la commune, non seulement les candélabres, mais également tout le réseau souterrain (câbles, etc.). L'entretien de tout cela incombe donc à la commune.

**62.00.314.04 « Achat trottoir parcelle 227B »**

Monsieur CHRISTIN demande à quoi correspond cette dépense. Le maire répond qu'il s'agit du paiement à la famille Josiane CHRISTIN pour l'achat du terrain qui a été utilisé pour la création d'un trottoir au chemin de Mussel. Les frais de notaire sont également inclus dans ce montant. Le maire rappelle que le Conseil municipal avait voté une délibération pour ce montant au mois de novembre 2016.

**71.10.314.01 « Egout - collecteur - Entretien et réfection »**

Un dépassement également sur cette rubrique car des travaux de drainage ont dû être effectués au lieu-dit « Les Teppes » sur le plateau de Bernex. Lors de ces travaux, on s'est aperçu que d'autres drainages étaient endommagés. L'entreprise étant déjà sur place, les travaux supplémentaires ont été effectués.

**90.00.330.00 « Provisions impôts »**

Monsieur ROCH dit qu'en fin d'année, l'administration fiscale donne à chaque commune le montant des impôts qui ne pourra pas être recouvré. Pour notre commune, le montant est de CHF 10'000.00 pour l'année 2016.

**90.00.330.00 « Compensation financière aux communes françaises »**

La commune touche des impôts à la source des frontaliers qui travaillent sur la commune, et une part est reversée à la France. Ce sont des chiffres qui nous sont donnés par l'Etat, et ces derniers peuvent considérablement varier par rapport au budget (CHF 45'000.00 en plus à payer en 2016), mais la commune ne peut pas influencer sur ces chiffres.

**90.00.351.00 « Frais de perception »**

Dépassement sur cette rubrique qui concerne les frais de l'administration fiscale (3%) pour l'encaissement des impôts.

**90.10.400.00 « Impôts sur revenu et fortune Personnes physiques »**

Le maire dit que pour cette rubrique il avait été budgété CHF 2'432'000.00, et la commune a perçu un montant de CHF 2'520'000.00. Le maire rappelle qu'il est toujours difficile de monter un budget et qu'il faut rester très prudent dans l'élaboration de ce dernier, et ne pas trop tenir compte des estimations. En effet, en 2015, la commune avait reçu un montant de CHF 2'634'157.00, et l'année suivante, la commune reçoit environ CHF 114'000.00 de moins.

Monsieur FUMEAUX demande si le montant de compensation aux communes françaises est compris dans les CHF 2'520'000.00. Le maire répond négativement, ce sont deux montants différents. Monsieur FUMEAUX dit que la commune n'est donc pas vraiment bénéficiaire.

**90.11.401.00 « Impôts sur bénéficiaire et capital Personnes morales »**

Le maire explique que bien que la commune ait perçu un gros montant en 2015 (CHF 241'987.00), elle était restée prudente dans le budget 2016 (CHF 48'000.00). Cette prudence n'a pas suffi car la commune a touché CHF 40'000.00 pour 2016, mais étant donné qu'elle avait trop touché les années précédentes, elle a dû rendre CHF 85'000.00 pour les années 2014 et 2015, ce qui fait que la rubrique se solde avec une différence négative d'environ CHF 46'000.00

**95.00.314.00 « Entretien des immeubles du patrimoine financier »**

Le maire dit qu'il y a un léger dépassement sur cette rubrique. Celui-ci est dû aux travaux qui ont été entrepris par la Régie BERSIER dans les immeubles qui appartiennent à la commune et dont elle s'occupe. Des travaux d'aménagement ont également été effectués dans les locaux de l'ancienne mairie.

Le maire dit que l'année 2016 se solde avec un bénéfice de CHF 248'627.05. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur PHILIPP dit que le montant important dépensé pour les frais de chauffage, d'eau et d'énergie des bâtiments l'a interpellé. Il demande si la commission des bâtiments s'est penchée sur les raisons de ce coût. Le maire répond que le poste le plus important est le chauffage. Il rajoute qu'il y a aussi des bâtiments supplémentaires, comme la nouvelle mairie, la salle du Conseil municipal, la nouvelle buvette, etc. Monsieur PHILIPP dit que l'on pourrait baisser le chauffage de 1°. Il faudrait que la commission étudie cette question. Le maire dit que des travaux vont être entrepris cette année concernant le chauffage (changement des tableaux électriques, système de régulation du chauffage, etc.). Ces derniers auront certainement une incidence sur le coût du chauffage.

Le maire donne la parole à la Fiduciaire FI Fides Immo Sàrl (Monsieur ROCH) pour la présentation des neuf tableaux comptables. Ce dernier les passe en revue et les explique de manière très détaillée.

En ce qui concerne les derniers travaux entrepris par la commune, terminés et bouclés comptablement en 2016, à savoir :

- nouvelle mairie,
- achat de mobilier pour la nouvelle mairie,

➤ réfection des collecteurs de la Colline aux Oiseaux,

le maire aimerait relever, avec satisfaction, qu'il n'y a pas eu de dépassement sur ces trois crédits votés par le Conseil municipal. L'Exécutif a été rigoureux avec les diverses entreprises, ce qui a permis de maîtriser totalement ces dépenses. La commune peut se féliciter du bon choix des entreprises, des architectes et des ingénieurs, ainsi que de la façon dont les travaux ont été menés.

Le maire remercie Monsieur ROCH pour ses explications, et il demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur ELTSCHINGER demande pour quelle raison il n'y a pas d'amortissement du prêt pour la salle polyvalente. Le maire répond que cela était un choix de l'Exécutif en place en 2001, mais que cela pourrait être rediscuté.

Monsieur JOYE aimerait savoir si la commune pourrait rembourser à la banque une partie du prêt de la salle polyvalente au moyen du montant des amortissements communaux (CHF 677'282.45). Le maire répond que la commune a besoin de liquidités pour ses dépenses courantes, que des investissements vont encore être entrepris prochainement (crèche et réfection du tennis pour environ CHF 3'500'000.00) et il faudra voir si un nouvel emprunt est nécessaire. Si la commune devait, un jour, avoir plus de liquidités, elle pourrait envisager de commencer à amortir ce prêt.

Monsieur NODA GONZALEZ dit que le taux de l'emprunt de CHF 2'000'000.00 va arriver à échéance cette année. A t'il déjà été renouvelé, et si oui, à quel taux ? Le maire répond que le taux a été renouvelé à 0.8% pour les quatre prochaines années.

Madame HENRIOD est surprise par le coût des travaux du tennis. Le maire lui répond que ce montant peut paraître élevé, mais tout est à refaire. Ce montant comprend : la réfection du court, de tous les systèmes de drainage, l'électricité, le changement de la clôture, l'installation de l'éclairage, la construction d'un réduit pour la mairie, et de deux locaux pour le tennis Club, ainsi que les honoraires des architectes, des ingénieurs et des géomètres, etc. Il précise que le chiffre actuel n'est qu'une estimation. Le maire rajoute que l'Exécutif a déjà abordé ce sujet dans différentes séances, mais sans entrer dans les détails.

Le maire demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant les comptes 2016. Cela n'étant pas le cas, il demande si tout le monde a lu le rapport administratif et si ce document amène des questions, commentaires ou remarques. Mis à part deux remarques concernant l'Etat Civil, aucune autre question n'est posée.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le maire informe les conseillers que les comptes 2016 et les crédits budgétaires supplémentaires devront être approuvés lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Les délibérations s'y rapportant leur parviendront prochainement.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le maire redonne la parole au président. Ce dernier passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **VI. MOTIONS**

Le président demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **VII. QUESTIONS ET DIVERS**

#### Information de Madame HENRIOD

Elle informe les conseillers que le repas-loto organisé pour les Aînés s'est très bien déroulé. Tous les participants étaient très contents, et ils ont beaucoup apprécié la manifestation. Elle remercie également toutes les personnes qui ont donné des lots pour le loto, à savoir Madame HOWALD, Monsieur BOSSON, le Café du Levant, le Garage MAIO, Monsieur NODA GONZALEZ, entre autres. Elle remercie également la mairie pour sa généreuse contribution. Elle aimerait bien, l'année prochaine, qu'un membre de l'Exécutif au moins participe à la manifestation, car les Aînés apprécient beaucoup leur présence. Elle tient également à remercier les membres de la commission « Animations et sorties des Aînés » qui étaient tous présents.

#### Question de Monsieur LANZA

Il dit qu'il semblerait que le fitness situé sur le territoire de la commune ait fait faillite. Il aimerait savoir si la Mairie est au courant. Le maire répond que la Mairie n'a pas reçu de courrier officiel. Madame RAMBACH dit qu'effectivement la Mairie n'est pas au courant, mais pour sa part, elle a vu cette information sur le site internet du Registre du Commerce qui est public.

#### Question de Monsieur JOYE

Il dit qu'une voiture (Porsche) se parque toujours à côté de la salle du Conseil municipal, et que ce n'est pas une place de parc officielle. Le maire répond que la commune est en train de faire le nécessaire afin que cette situation ne se reproduise plus. Une interdiction de stationner à cet endroit sera posée prochainement.

#### Question de Monsieur CHRISTIN

Il aimerait savoir où en est le projet de la crèche. Madame RAMBACH dit qu'elle a vu, à deux reprises, Mesdames ANDERSSON, Directrice de la crèche de Confignon, et LIENGME, Architecte, pour affiner les plans. En ce qui concerne les ingénieurs qui vont accompagner le projet jusqu'à l'autorisation de construire, Madame LIENGME est en attente de la réponse.

Madame RAMBACH informe également les conseillers que la réunion avec des riverains de la crèche a eu lieu. Ces derniers étaient surtout très inquiets par rapport à la circulation et aux nuisances éventuelles que cela pourrait engendrer pour les habitants proches (places de parking, circulation) car ce sont des problèmes qu'ils vivent déjà maintenant au quotidien. L'Exécutif a fait des propositions aux riverains concernés par ce projet (marquages au sol, pose de bornes, etc.) et leur a demandé d'y réfléchir. Des contacts ont déjà été pris avec la DGT pour des marquages au sol (indication de la zone 30), et la pose, par la Police municipale, d'un radar qui indique la vitesse ainsi que le comptage des véhicules, aura lieu sur le chemin du Vieux-Bac.

Le Conseil municipal devrait pouvoir voter le crédit de construction en septembre 2017, et en parallèle, l'autorisation de construire devrait être déposée en même temps.

#### Remarque de Madame MAIO

En ce qui concerne les déchets, elle dit qu'il y a toujours des personnes qui déposent des gros déchets en dehors des bennes, ceci malgré les panneaux. Elle aimerait savoir si la commune peut faire quelque chose. Le maire répond qu'il n'y a malheureusement pas de solution miracle. Si on veut pouvoir dénoncer les personnes, il faut les prendre sur le fait.

#### Question de Madame MAIO

Elle aimerait savoir si l'épicerie est fermée l'après-midi. Le maire répond qu'il y a des nouveaux horaires qui sont affichés à l'intérieur et à l'extérieur du magasin.

#### Information de Monsieur LANZA

Il informe les conseillers qu'en compagnie du maire, il est allé, vendredi soir dernier, à la soirée organisée par le Genève Servette Hockey Club pour les conseillers municipaux. Il dit que cette soirée était la première du genre qu'ils organisaient, et que cette manifestation va être reconduite.

Il conseille donc vivement aux personnes présentes d'y participer l'année prochaine car c'était une super soirée, très bien organisée. Ils ont été très bien accueillis par le Genève Servette Hockey Club. Ces derniers leur ont présenté le Club, leur ont fait visiter les vestiaires, les loges « VIP », ainsi que toutes les infrastructures « secrètes » de la patinoire. Des équipements étaient à disposition des personnes qui avaient envie de jouer et un match de deux fois dix minutes a été organisé. Pour terminer la soirée, un repas (fondue) a été offert par le Club au Chris Mac Sorley Pub, avec, à la clé, un petit souvenir pour chaque participant.

---

**La séance est levée à 21 h. 50.**